

Résumé de l'adresse de la commune et de la société populaire de Lisieux (Calvados), lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la commune et de la société populaire de Lisieux (Calvados), lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 211;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16882_t1_0211_0000_10

Fichier pdf généré le 07/10/2019

derne, qui, depuis cinq années successives, a semblé défendre la cause de la liberté avec intrépidité, pour mieux servir les armes tyranniques des monstres de son espèce : il ne la caressait cette liberté, dont lui et ses vils créatures étaient indignes, que pour mieux l'étouffer et ramener s'il eût été possible, le peuple français sous le joug honteux de la tyrannie et de l'esclavage.

Mais, grâce vous soient rendues, pères de la Patrie, vous avez par votre active surveillance, par votre tendre sollicitude pour vos enfans, démasqué le traître, et vengé avec éclat la nation française, de ce nouvel oppresseur du monde qui ne tendait à rien moins qu'à sa perte.

Nous vous félicitons, citoyens, représentans du peuple, sur vos immortels travaux et nous vous conjurons au nom de la patrie, de rester à votre poste, jusqu'à ce que vous ayez de nouveau confondu par votre énergie tous les brigands couronnés et leurs satellites, et purgé le sol de la République de tous les ennemis qui l'infestent.

Vive la République ! Vive la Montagne ! Vive la Convention nationale ! sont les cris que répètent avec enthousiasme les élèves des écoles primaires de Preuilly.

J.-L. CHANTELOUP, *instituteur, et une douzaine de signatures.*

6

La société populaire de Pont-sur-Rhône [ci-devant Pont-Saint-Esprit, Gard], **témoigne ses alarmes sur les trames de l'aristocratie ; elle demande que le gouvernement révolutionnaire reprenne sa vigueur et son énergie.**

Renvoyé au comité de Sûreté générale (8).

7

La société populaire de Morlaix [Finistère], **félicite la Convention sur son courage héroïque dans les journées du 9 et 10 thermidor ; lui fait serment de fidélité et témoigne des inquiétudes sur les déteus mis en liberté ; désire l'exécution de la loi du 17 septembre, et que les conspirateurs soient punis par des tribunaux intègres, et les patriotes protégés.**

Renvoyé au comité de Sûreté générale (9).

8

La société populaire de Marseillan, département de l'Hérault, annonce des craintes sur les trames de l'aristocratie ; elle demande que la Convention fixe ses regards sur le danger des circonstances.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (10).

9

La commune et la société populaire de Lisieux [Calvados], **félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'assurent de leur attachement et du civisme de leur commune.**

Mention honorable, insertion au bulletin (11).

[*La commune et la société populaire de Lisieux à la Convention nationale, le 6 vendémiaire an III*] (12)

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort

La commune de Lisieux et la société populaire présentent à la Convention nationale le témoignage de leur reconnaissance et l'expression de leur dévouement.

La France n'aura donc point à regretter six années de travaux, de sacrifices et de privations. La République, oui, la République triomphera.

L'intrigue, l'ambition et les préjugés ont à différentes époques, donné naissance à des monstres ; semblables à ces oiseaux de proie, s'emparant de l'humble retraite des amis de l'égalité, ils ont cherché à dévorer les véritables habitans, et alors, sous les ailes protectrices de la révolution, on a vu éclore des parricides.

Ces temps de calamité semblent être déjà loin de nous. Grâce soient rendues à l'énergie de la Convention nationale qui, d'une main hardie, a dirigé nos armées victorieuses, et de l'autre a renversé le triumvirat sanguinaire, grâce soient rendues à la justice bienfaisante de chacun des représentans qui veulent faire respecter le peuple dans la représentation, affermir son état d'indépendance, terrasser l'hydre des factions, en même temps qu'ils versent la consolation et l'espoir dans le sein des familles éplorées. Grâce soient rendues aux enfans de la Liberté qui ne reconnaissent pour autorité que la Convention, pour ralliement que les principes, pour égide que la bonne foi ; qui regardent la révolution française, comme l'époque du triomphe des mœurs et de l'anéan-

(10) P.-V., XLVI, 220.

(11) P.-V., XLVI, 220. *Bull.*, 29 vend. ; *Débats*, n° 741, 147 ; *Ann. R. F.*, n° 12.

(12) C 321, pl. 1345, p. 4. *Moniteur*, XXII, 133-134 ; *M. U.*, XLIV, 211-212.

(8) P.-V., XLVI, 220.

(9) P.-V., XLVI, 220.